

1. Capsule du service de garde

-Encadrement

L'équipe du service de garde et de dîner a revu et corrigé son système d'encadrement.

1. Des règles de groupes furent établies en alliance avec les enfants.
2. Une gradation d'intervention fut travaillée avec les éducatrices et les professionnels de l'école.
 - Palier 1 Avertissements (3) en lien avec les comportements attendus.
 - Palier 2 Retrait de 5 minutes dans le local (coin-retrait).
 - Palier 3 Retrait de 10 minutes dans le local (coin-retrait).
 - Palier 4 Groupe-crèche pour faire une réflexion qui devra être signée par le parent et remise dès le lendemain à l'éducatrice.
 - Palier 5 Retrait à l'interne dans le bureau de la technicienne avec réflexion détaillée, appel aux parents, le lendemain retour au groupe après une rencontre avec l'enfant, son éducatrice et la technicienne pour une entente d'amélioration.
 - Palier 6 Suspension interne ou externe si l'entente du palier 5 n'est pas respectée.

-Procédurier en cas de gestes de violence au service de garde

En tout temps lors de gestes de violence

- 1- L'enfant est retiré de son groupe et doit faire une réflexion pour reconnaître son geste de violence.
- 2- Geste de réparation
- 3- Mémo déposé au dossier de l'élève
- 4- Signature des parents et retour de la réflexion écrite dès le lendemain, remise à la technicienne.

En cas de récurrence lors de la même étape

- 2^e fois : Un avis écrit aux parents remis par la technicienne et il annonce les prochaines étapes si l'enfant ne modifie pas son comportement.
- 3^e fois : Une rencontre de l'élève et de ses parents avec la technicienne.
- 4^e fois : Suspension à l'interne d'un dîner.



- 5^e fois : Suspension d'une journée à l'interne avec retour des parents et mise en place d'un plan d'action.
- 6^e fois : Retrait du service de garde d'une journée avec retour des parents, de la technicienne et de la direction de l'école.

Étape 1 : 27 août au 8 novembre

Étape 2 : 11 novembre au 14 février

Étape 3 : 17 février au 23 juin

2. Semaine des enseignants du 3 au 7 février

Du 3 au 7 février, nous soulignons le travail remarquable des enseignantes et enseignants durant toute l'année. Leur dévouement et leur patience auprès des élèves méritent toute notre reconnaissance. C'est d'ailleurs grâce à eux que nous sommes assurés d'une bonne formation pour les adultes de demain... Nous les remercions infiniment !

3. Service de garde - Reçus d'impôt

Suite à la procédure du gouvernement et en vertu de la loi quant à l'émission des reçus d'impôt pour les frais de garde, nous vous informons que les parents ont **l'obligation de transmettre leur numéro** d'assurance sociale à la technicienne du service de garde. Les reçus d'impôt seront remis à l'élève via la boîte à lunch dans la semaine du 24 février 2014.

4. Inscription à la maternelle 2014-2015

Si vous avez un enfant qui entrera à la maternelle l'an prochain, nous vous informons que les documents pour l'inscription apparaissent sur le site Internet de l'école. Vous devez compléter les documents demandés si vous souhaitez participer à la suite du processus qui demeure obligatoire pour tous. De plus, nous vous rappelons de procéder à l'inscription de votre enfant dans son école de quartier en mentionnant votre choix d'école Albatros.



5. Signature du registre et Cocarde Visiteur

Nous souhaitons vous rappeler qu'il est très important de passer signer le registre se trouvant dans le corridor près du secrétariat lorsque vous venez en visite à l'école pour votre participation liée à l'engagement de respecter et de promouvoir les valeurs de l'école.

Il est également important de prendre une des cocardes « visiteur » se trouvant près du registre.

Ces gestes sont importants autant pour la comptabilisation des heures liées à votre contrat de participation que pour la sécurité des élèves et du personnel des écoles Des Roseraies et Albatros. Nous sommes assurés de votre habituelle coopération et vous en remercions.

